

Décision n°2025-106

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du Parc sportif**Lot n°5 : Charpente bois – Charpente métallique
Avenant n°1**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,**VU** la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),**VU** la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°5 Charpente bois – Charpente métallique à l'entreprise LIFTEAM, située 404 Route des Bons Près à LA ROCHETTE (73110) pour un montant de 629 000,00 € HT soit 754 800,00 € TTC (TVA 20 %),**VU** les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marches de travaux,**CONSIDÉRANT** que des heures d'ingénierie complémentaires ont été nécessaire suite à la remise en question des hypothèses de base relative à la stabilité de l'ouvrage et nécessitant la mise en œuvre d'un nouveau système de contreventement,**CONSIDÉRANT** la hausse du coût des matières premières sur le marché du bois ainsi que la fourniture de matière première supplémentaire pour le contreventement,**DÉCIDE****ARTICLE 1** : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Heures d'ingénierie complémentaires	30 535,00 € HT
Renchérissement de la matière première	26 395,00 € HT
Total HT	56 930,00 € HT
Total TTC	68 316,00 € TTC

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 56 930,00 € HT soit 68 316,00 € TTC (TVA 20%).Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20250917-Dec2025-106-AU
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°05 « Charpente bois & Charpente métallique » s'élève désormais à 685 930,00 € HT soit 823 116,00 € TTC, ce qui représente une augmentation de 9,05 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 17 septembre 2025

Claire **POUZIN**
Maire de Francheville

